Gouvernement
DE LA RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

Guinée GOUV.

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

# Le Gouvernement réaffirme son engagement en faveur de la liberté de la presse et regrette une évaluation partielle de la situation par Reporters Sans Frontières

**Conakry, le 3 mai 2025 -** À la suite de la publication du classement 2025 de la liberté de la presse par Reporters Sans Frontières (RSF), le Gouvernement de la République de Guinée réaffirme son attachement à la liberté de la presse et regrette que les efforts engagés dans le cadre de la transition ne soient que partiellement reflétés. Tout en reconnaissant l'utilité de telles évaluations, il juge essentiel de rappeler les réformes en cours pour garantir un environnement médiatique libre, pluraliste et responsable.

Le cadre juridique en vigueur, notamment la loi de 2010 sur la liberté de la presse, dépénalise les délits de presse. Aucune disposition, à ce jour, n'a été adoptée ni envisagée pour restreindre la liberté des journalistes ou des médias. Le Gouvernement réaffirme que la liberté de la presse est non seulement protégée, mais activement renforcée à travers un ensemble d'actions et de réformes concrètes.

**Renforcement de l'accès à l'information**

Des points de presse sont organisés de manière régulière au sein du Porte-parolat du Gouvernement. Chaque ministre est désormais tenu de présenter périodiquement le bilan de son action devant les citoyens, garantissant une culture de redevabilité directe. Le ministère de la Communication et de l'Information poursuit l'extension de la couverture nationale, la mise en place de relais d'information dans les régions, et l'amélioration continue de l'accès des citoyens aux données publiques.

**Transparence et communication institutionnelle**

Depuis février 2025, le Gouvernement s'est doté du service Guinée GOUV., plateforme centrale de l'information publique, placée sous l'autorité du Porte-parole du Gouvernement. Elle repose sur deux dispositifs majeurs : Guinée Connect, qui permet aux citoyens de poser leurs questions directement aux autorités via une application gratuite; et Guinée Factuel, chargé de répondre aux fausses informations par des données factuelles, sourcées et accessibles. Ces efforts s'ajoutent à ceux menés par la Direction de la Communication et de l'Information (DCI) de la Présidence de la République, qui veille à la diffusion régulière des grandes initiatives structurantes comme le programme Simandou 2040. Aussi, l'ensemble des ministères publient régulièrement des comptes rendus d'activité sur leurs pages officielles, contribuant à une transparence accrue.

**Protection des journalistes et liberté d'expression**

Le Gouvernement maintient un cadre légal stable protégeant les journalistes dans l'exercice de leur mission. Aucun texte législatif n'est venu remettre en cause ce principe. Un dialogue constructif est engagé avec les associations professionnelles, les organes de régulation et les partenaires internationaux afin de renforcer davantage les mécanismes de protection. Le Gouvernement appelle également les acteurs de la presse à exercer leur métier dans un esprit de responsabilité, d'éthique et de respect de la déontologie.

**Lutte contre la corruption et transparence judiciaire**

La lutte contre la corruption reste une priorité de l'action gouvernementale. Plusieurs procédures ont été ouvertes contre des acteurs publics présumés impliqués. Ces affaires sont traitées par les juridictions compétentes, dans le strict respect de la présomption d'innocence et des droits de la défense. La communication régulière autour de ces procédures traduit la volonté de faire de la justice un levier de transparence et de confiance institutionnelle.

Si des défis subsistent, le Gouvernement de la République de Guinée demeure résolument engagé dans le renforcement de la liberté de la presse, de la protection des journalistes et de l'indépendance des médias. Les réformes engagées s'inscrivent dans une vision de transformation durable du paysage médiatique national, faisant de la liberté de la presse un levier de cohésion sociale, de stabilité institutionnelle et de développement.

**Ousmane GAOUAL DIALLO**
Ministre des Transports
Porte-parole du Gouvernement

**Contact presse - Guinée GOUV.**
Aboubacar CONDÉ
+224.621.00.40.83